

Les représentants des parents d'élèves au collège Fontaines de Monjous

Deux associations vous représentent au collège de Monjous : l'AAPE et la FCPE

Liste des représentants élus de la **FCPE**

Hélène DOURNEAU
Alexandra REGNIER
Sylvain CHAGNAUD
Emilie SARRAZIN
Isabelle PIDOUX
François MARC

Pour contacter la FCPE

fcpemonjous33170@gmail.com

Liste des représentants élus de l'**AAPE**

Luc GADIOUX
Béatrice PERROTIN
Hélène CARASCO
Didier SAINTESPES
Amandine FOREST
Camille MESSEGUE
Sandrine TRANQUILLE

Pour contacter l'AAPE

aape.gradignan@gmail.com

Le rôle des représentants des parents d'élèves

1/ Les représentants des parents d'élèves se tiennent informés de la vie du collège à travers des réunions régulières avec les représentants de l'administration. **Ils ont un rôle de relais entre les parents et l'administration.**

Une question ? une remarque ? un problème ? envie de vous impliquer ?

N'hésitez pas à nous contacter !

2/ Les parents d'élèves **participent**, par leurs représentants, **aux différentes instances de l'établissement** :

7 représentants des parents d'élèves siègent au **conseil d'administration**. C'est l'organe délibérant de l'établissement. S'y prennent, à l'issue d'un vote, toutes les décisions relatives au fonctionnement du collège, notamment le projet d'établissement et le budget.

3 représentants des parents d'élèves siègent à la **commission permanente**. Elle prépare les réunions du conseil d'administration.

2 représentants des parents d'élèves siègent au **conseil de discipline**. Il se réunit pour évoquer le cas d'un élève qui a commis une faute, par exemple un acte de violence physique ou verbale envers un membre du personnel éducatif ou un autre élève. Il peut prononcer une sanction disciplinaire, après délibération et à l'issue d'un vote secret.

2 représentants des parents d'élèves siègent aux **conseils de classe**. Ils sont chargés du suivi des élèves et des questions pédagogiques intéressant la vie de la classe.

2 représentants des parents d'élèves siègent au **comité d'hygiène et de sécurité**. Il contribue à la santé et à la sécurité des personnels et des élèves dans l'établissement.